

IX Conclusion

En conclusion, le Comité espère que les résultats de ses délibérations sur le Livre vert, le Subcomité technique et le rapport Wynand parviendront au gouvernement d'accélérer la révision des lois concernant l'assurance-dépense, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance. Parce qu'il tient à ce que les lois régissant tous les secteurs de la finance soient équilibrées et adaptées aux méthodes modernes de gestion de commerce et de finances, le Comité souhaite au Livre vert et recommandations.

134. Que toutes les lois fédérales régissant les institutions financières soient revues et révisées une fois par année.

Il espère également que sa recommandation concernant la création d'une Agence nationale d'administration financière facilitera l'harmonisation des réglementations fédérales et provinciales, améliorera le régime actuel de réglementation et de surveillance et renforcera les normes de prudence. De lavis du Comité, ces recommandations relatives au régime financier dans le système financier du Canada et contribuera à sa stabilité, accroîtra la compétitivité des institutions financières canadiennes sur la scène internationale et protégera davantage tous les consommateurs canadiens.

Par conséquent, le Comité implore le gouvernement de procéder le plus rapidement possible à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le présent rapport. S'il n'est pas possible de procéder à ces recommandations dans un délai raisonnable, il ne faut pas perdre de vue que l'incertitude dans laquelle se trouvent les services financiers et les consommateurs. Un examen exhaustif des lois concernant les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance s'impose et ne peut être retardé du fait des électorales fédérales. Comme il est mentionné le Comité dans l'introduction de son rapport, les objectifs de dérégulation et de réglementation ne s'excluent pas mutuellement. C'est dès maintenant qu'il faut agir, et pas le faire plus tard à un moment d'urgence.